

SCOPELEC SA



L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de **5 indicateurs** notés sur **100 points** qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Chaque indicateur est pondéré et mesuré sous forme de note. La somme de ces notes permet de calculer l'index. Si la note globale est inférieure à 75 sur 100, l'entreprise aura 3 ans pour mener des actions correctives. Les indicateurs sont les suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Cet index de l'égalité professionnelle a été calculé sur **l'année 2019** et son score est le suivant :

68

GOBE



L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de **5 indicateurs** notés sur **100 points** qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Chaque indicateur est pondéré et mesuré sous forme de note. La somme de ces notes permet de calculer l'index. Si la note globale est inférieure à 75 sur 100, l'entreprise aura 3 ans pour mener des actions correctives. Les indicateurs sont les suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Cet index de l'égalité professionnelle a été calculé sur **l'année 2019** et son score est le suivant :

66